

De la Garance au combat

La garance est appelée aussi rouge de teinturier.

L'espèce est originaire :

D'Asie occidentale,

D'Asie centrale : Turquie, Syrie, Liban, Jordanie, Irak, Iran, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan.

D'Europe de l'Est : Ukraine (Crimée), ex Yougoslavie.

Son histoire

Vers 2000 avant J-C on utilisait la garance ou l'indigo, en Inde, en Palestine et en Egypte.

La garance était connue des Grecs et des Romains.

La garance fait partie des plantes dont la culture est recommandée dans les jardins royaux en l'an 812.

La culture de la garance présentait un grand intérêt économique dans le domaine du textile grâce à la teinture extraite de ses racines. Déjà, au milieu du XIV^{ème} siècle, la culture de la garance était policed en Zélande. La ville de Zierikzee, sur l'île de Schouwen, interdisait la vente de draps anglais si ceux-ci devaient être teints. La spécialisation amenée par la culture intensive de cette ressource en Zélande engendra une ventilation qualitative du produit sur une base régionale. Ainsi, la garance de certaines villes Zélandaise semble avoir été plus recherchée que celle de Zierikzee après 1470. Une fois réduite en poudre, la garance était expédiée des ports Zélandais notamment Middelbourg à Londres, Hull, Southampton et Lynn où son usage semble avoir été essentiel à l'industrie drapière anglaise durant le XV^{ème} siècle.

La culture de cette plante en France a été tentée sous le règne de Louis XIV. Dans le but de stimuler une industrie teinturière française, Jean-Baptiste Colbert avait promulgué une instruction sur la culture et l'emploi de la garance. Un édit royal exonérait de l'impôt toute personne qui la cultivait dans les anciens marais asséchés. En 1698, un marchand de Nîmes, Martin, avait obtenu un privilège royal pour en introduire la culture dans le Languedoc, mais ses tentatives, qui ne durèrent pas plus de deux ou trois ans, restèrent vaines. En Europe, les Néerlandais gardaient le monopole de cette culture.

En 1754, Jean Althen de son vrai nom Hovhannés Althounian commença des essais de culture. Qui est Jean Althen ? : un arménien originaire de la région du Caucase, né entre 1704 & 1712 selon les sources historiques. Son père, gouverneur de province perse, était ambassadeur auprès de l'empereur germanique Joseph 1^{er}. Il fut massacré par les Turcs au cours d'une Révolution.

Jean Althen a échappé au massacre et fut vendu comme esclave à un marchand. Il travailla dans les plantations de garance et de coton en Asie Mineure. Après de longues années, il réussit à s'évader et gagna Smyrne où il embarqua pour la France, aidé par le consul de France qui avait déjà mesuré l'intérêt de ses connaissances sur la culture du coton et de la garance. Débarqué à Marseille en 1736, l'histoire raconte que Jean Althen aurait caché des graines de garance dans une cavité de son bâton de route afin de contourner le blocus imposé à Napoléon par les Anglais et prive la France de plantes tropicales telles que le pastel à Cucuron et à Cavaillon, indigotier et polygonum à l'Isle sur Sorgue etc. Il a ensuite eu la chance d'être présenté au Roi Louis XV, à la cour de Versailles dont il reçut une médaille, et une pension de 300 livres et la protection royale pour l'encourager à cultiver la garance en France.

Il eut d'abord l'ambition d'implanter le coton en France. Mais à Castres ou à Montpellier, les essais ne donnèrent malheureusement

aucun résultat. Le climat ne convenait pas et il dû se résigner à abandonner ce projet en 1753.

Découragé, Jean Althen revient à Marseille et se consacre à la culture de la garance. Mais là, ce fut la terre qui ne fut pas assez fertile.

Le troisième essai fut le bon, lorsque Jean Althen en 1763 renouvela avec plus de réussite dans le Comtat Venaissin avec l'appui du Marquis de Caumont (Joseph François Xavier de Seytres de Perussis Premier Consul d'Avignon qui lui confia l'exploitation d'une de ses terres afin d'effectuer de nouveaux essais. Il s'appliqua avec passion à développer l'établissement de garancières qui dès 1772, alimentaient diverses fabriques dont celle des indiennes d'Orange.

Malheureusement ces garancières manquaient encore de débouchés et Jean Althen mourût en novembre 1774 à Caumont sans avoir pu constater l'extraordinaire prospérité que la culture de la garance procura à cette région ; il n'y eut ce pendant aucun essor significatif à cause des importations du Levant. Mais les guerres de la Révolution ayant entravé le commerce, les cultivateurs se lancèrent dans cette culture vers la fin des années 1790 et ceci pendant plus d'un siècle dès son introduction dans les Paluds (ancien quartier de Monteux qui devint Althen des Paluds en 1845), le pic de la culture de la garance atteint son maximum vers 1860.

Plante tinctoriale, les racines de la garance peuvent servir à préparer des colorants et des teintures et c'est en 1763 que Jean Althen présenta ses essais sur ces vertus de la garance pour teindre les tissus en rouge. Il démontra l'avantage d'une culture locale sur une importation étrangère et de ce fait, il proposa l'établissement d'un moulin, propriété exclusive de la ville d'Avignon afin de réduire les racines de garance en poudre et ainsi de l'utiliser comme teinture. Le Conseil de la ville d'Avignon lui accorda le privilège exclusif de la culture de la garance pendant 10 ans à condition de faire dans un an une plantation assez considérable.

En 1829, Charles X impose aux troupiers Français le pantalon et képi rouge garance afin de favoriser la culture Française de la garance et d'avoir une couleur moins salissante que le blanc. Néanmoins les progrès de la chimie amenèrent, au XIX^{ème} siècle, la disparition de la garance. Deux chimistes firent breveter un procédé permettant de la fabriquer artificiellement. En quelques d'années, le prix de revient a été réduit au point de n'atteindre plus que le dixième environ de celui de la garance naturelle, à pouvoir colorant égal, et encore s'agissait-il d'alizarine pure, alors que le produit naturel devait d'abord être débarrassé d'autres substances colorantes, sous peine de ne pas obtenir un rouge franc.

Dés lors l'apparition du colorant signifiait la ruine pour les producteurs de garance naturelle, qui durent se reconverter à d'autres cultures. En 1839 on trouvait, par exemple, en Vaucluse, cinquante moulins à garance échelonnés d'Orange à Orgon, il n'en subsistait plus que dix en 1804 et qu'un seul en 1880.

De 1855 à 1870, un tiers des Vauclusiens travaille la garance, avec renfort de saisonniers venus des alentours, parfois depuis les Alpes. Les quantités produites suivent une courbe à la hausse vertigineuse : production en 1820 : 5000 tonnes en 1870 : 25000 tonnes.

Elle alimente les teintures de France et d'Europe, c'est le temps de la grande prospérité, l'âge d'or du rouge vauclusien. Les prix des terres propices à sa culture ont quintuplé, les salaires ont doublé et les produits tinctoriaux du Vaucluse sont primés lors de l'exposition universelle de 1855. Suite à la découverte de l'alizarine comme cité ci-dessus les ventes se dégradent, du coup certains des négociants vauclusiens, tentés par l'argent facile, n'hésitent pas à falsifier la fine poudre en y incorporant de la brique pilée, des coques d'amandes ou encore de sable des ocres de Roussillon.

En conclusion, malgré toute son ambiguïté la situation de la France, à la fin du XIX^{ème} siècle, à en croire la "Grande Encyclopédie", en était déjà à importer la garance. Une tradition persistante veut que le fameux pantalon garance de l'armée Française, qui datait de Louis-Philippe, et que d'ailleurs toutes les troupes ne portaient pas, n'ait dû sa survivance jusqu'en 1914 qu'au désir de faire vivre les cultivateurs. Il est probable, si étonnant que cela puisse paraître, que ce drap

militaire français ait été teint, durant les dernières décennies, avec de l'alizarine... allemande !

Par contre ceux pour qui garance signifie avant tout France, seront sans doute surpris d'apprendre que la réputation du pantalon garance a été telle qu'elle a éclipsé d'autres uniformes qui devraient pourtant bien nous intéresser aussi, c'est de drap garance que sous l'ancien régime, étaient revêtus non seulement les trois régiments Irlandais, mais aussi les onze régiments Suisses, approchant le roi, Napoléon, à son tour, eut quatre régiments Suisses de ligne vêtus de garance qui, en 1812, allèrent joncher les rives de la Duna et de la Bérézina.

En conclusion on nous dit que son usage sera abandonné lors de la Première Guerre Mondiale, fin 1914 au profit de l'uniforme bleu horizon « moins voyant ». Faux : car l'on trouve des pantalons garance avec tampon réception datés d'octobre 1916, et utilisés aussi dans les essais de teinte du nouvel uniforme 1915. On notera la persistance, à la mobilisation, d'une usine rue des Teinturiers à Avignon (84) dont la production sera fournie à l'Armée permettant ainsi le maintien de cette activité dans la Région ; celle-ci sera remplacée par la culture du riz courant 1915 (Camargue et Comtat Venaissin- Vaucluse).

La garance a eu un usage médical moins connu, la teinture mère pour les insuffisances biliaires. Le docteur Debuigne recommande la garance contre la jaunisse, l'anémie et les dartres. Le docteur Leclerc en 1933 en confirme les propriétés diurétiques. C'est pour cette dernière propriété que les Arabes l'emploient encore.